

**ARRÊTÉ DEP-2024-550 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 PEINTURE ET DÉCORATION**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2002 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 peinture et décoration ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys aux mentions complémentaires de niveau 4 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 4 peinture et décoration pour la session 2024 dans l'académie de Créteil, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean-Michel BARON, inspecteur de l'Education Nationale

Vice-président :

Monsieur Hervé LECUYER, professionnel

Enseignants :

Monsieur Majdi BRADAI

Madame Emmanuelle SANSON

Professionnels :

Madame Sophie BULTE

Monsieur Frederick BECEL

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER